



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 109641

Texte de la question

Dans la mesure où les préoccupations environnementales et de développement durable doivent être l'affaire de tous, M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les actions mises en place dans son ministère, en matière de préservation de l'environnement.

Texte de la réponse

Le caractère prioritaire de la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques a été renforcé avec la réactualisation de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) le 13 novembre dernier. L'action du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) s'inscrit dans cette perspective, que ce soit dans le domaine de l'éco-responsabilité touchant au mode de fonctionnement du ministère, ou dans celui de programmes de promotion des activités de jeunesse, de sports ou encore de formation. Une cellule inter-direction animée par le haut fonctionnaire de développement durable du MJSVA travaille à déployer cette SNDD à tous les niveaux de l'administration. Le ministre a demandé, par la voie d'une instruction accompagnée d'un guide méthodologique, que l'ensemble de l'administration centrale et déconcentrée ainsi que les établissements du MJSVA justifient, année après année, d'une réduction des consommations en eau, en papier, en énergies tous types confondus, et que des initiatives concrètes soient prises, en vue d'une meilleure maîtrise des productions de déchets et de leur valorisation dans les filières de recyclage appropriées. Un bilan thermique des patrimoines bâtis des établissements du MJSVA sera réalisé à partir de 2007 dans le but de leur mise en conformité progressive aux normes haute qualité environnementale. La direction de la jeunesse soutient de manière volontariste le volet développement durable des projets de jeunes et d'éducation à l'environnement. La direction des sports fournit un effort similaire. Elle a, à titre d'exemple, signé une charte avec le ministère de l'écologie et du développement durable et la Fédération française de golf sur la gestion maîtrisée de l'eau pour l'arrosage des golfs. Le MJSVA affecte chaque année un budget de 300 000 euros au financement de projets de développement durable portés par les fédérations sportives, tels que le programme de recyclage des bateaux usagés pour la voile, ou le dispositif éco-veille destiné à alerter de toute pollution ou dégradation sur les chemins et sentiers pour la randonnée pédestre. Un pôle ressources national des sports de nature anime un réseau sur l'ensemble du territoire français au cœur d'une dynamique de développement territorial dans une perspective de durabilité. Il promeut les bonnes pratiques et un essor maîtrisé et raisonné des activités qui se déroulent dans un environnement naturel. Un enseignement sur le développement durable et les bases d'une éducation à l'environnement sont intégrés dans un nombre grandissant de formations qualifiantes et professionnelles dispensées par le ministère, débouchant sur l'encadrement des activités jeunesse et des pratiques sportives. Ces mesures illustrent l'implication active du MJSVA dans cette démarche, qui doit avoir valeur d'exemple en particulier auprès du jeune public auquel il s'adresse.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109641

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11753

Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 584